

AFFAIRES GENERALES

POINT 04 : LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 7 RUE DU FAUBOURG SAINT MARCEAU 94440 MAROLLES-EN-BRIE

Le logement situé 7 rue du Faubourg Saint Marceau appartient au domaine privé de la commune.

Ce logement est une maison individuelle de 90, 02 m² habitables.

L'habitation se compose de :

- En rez-de-chaussée (46, 18 m² habitables) : une entrée, un dégagement, un WC, une cuisine, un salon, un séjour ;
- En étage (43, 84 m² habitables) : trois chambres, un dégagement, une salle de bains avec WC ;
- Un garage attenant.

Il servait auparavant de logement de fonction à un agent de la commune. Cet agent a quitté les lieux , il a ensuite servi de logement d'urgence et à ce jour est resté vacant.

Il est proposé de mettre ce logement à la location.

Considérant la situation particulière du locataire, le Maire a autorisé celui-ci à prendre possession des lieux à partir du 1^{er} septembre de manière à effectuer les aménagements nécessaires dans de bonnes conditions.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE 1 : PROPOSER ce logement à la location.

ARTICLE 2 : FIXER le montant du loyer à 1 000 (Mille) euros par mois hors charges.

ARTICLE 3 : DEMANDER une caution d'un mois de loyer, hors charges, au futur locataire.

ARTICLE 4 : DIRE que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

ARTICLE 5 : AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette location.